

PROCES-VERBAL
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR ODYSSEE
DU MERCREDI 16 JUIN 2021
Adopté en COSP du 15 octobre 2021

Etaient invité.e.s :

Séance tenue en distanciel

MEMBRES DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Collège A

Christian RINAUDO
Agnès JEANJEAN (procuration à F. Bertoncello)
Xavier HUETZ-DE-LEMPS
Christine VOIRON (Procuration à D. Binder)
Didier BINDER (Procuration de C. Voiron)
Isabelle MILHABET

Collège IATSS

Valérie DALL'O
Alban FOURNIER

Représentant.e.s des diplômés MASTER

Marilena BERTOLINO (IPPTRH)
Stéphane BOUISSOU (GEDD)

Collège B

Frédérique BERTONCELLO (procuration de A. Jeanjean)
Frédéric COUSTON
Karine EMSELLEM
Gilles FRIGOLI
Marie-Hélène SA VILAS BOAS
Nicolas PIGEON

Collège USAGERS

Rémy BRUNY (excusé)
Sarah BOISSON
Jules MOLLARD-MELLAK (excusé)

Personnalités extérieures

Nicolas BOURGEOIS-Campus vert d'Azur (excusé)
Anne GRENIER-ADEME (excusée)

MEMBRES INVITES SANS DROIT DE VOTE

Les autres responsables de masters

IPPTRH - Christine BONARDI (excusée)
MS - Géraldine BOZEC (excusée)
ATIS - Arnaud HALLOY (excusé)
PPA - Nicolas NAUDINOT / Sandrine BONNARDIN
MPHAA - Yann CODOU (excusé)
AIR - Nicolas MARTIN (excusé)
GEDD – COMEDD – SH – GEOPRAD
(cf. Responsables élu.e.s ou représentant.e.s diplôme
Master)

**Directeur.rice.s des laboratoires en adossement
principal ou leurs représentant.e.s**

CEPAM - Isabelle THERY
CMMC - Jean-Paul PELLEGRINETTI
ESPACE - Giovanni FUSCO
LAPCOS - Dirk STEINER
TRANSITIONS - Jacques ARASZKIEWIEZ
URMIS – Swanie POTOT

**Directeur.rice de l'école doctorale ou son.sa
représentant.e :**

ED SHAL – Fabien MATHY (excusé)

**Directeur.rice.s des laboratoires / des départements en
adossement secondaire ou leurs représentant.e.s**

ERMES - Lucie BARGEL (excusée)
LADIE - Anne MILLET-DEVALLE (excusée)
ECOSEAS - Virginie RAYBAUD (excusée)
LIRCES - Marie-Joseph BERTINI (excusée)
Dpt SIC - Patricia LAUDATI (excusée)

Les responsables parcours L mentions larges

Etudes Urbaines - Diego MORENO
Environnement - Sandra PEREZ

Invitées permanentes

Direction adm. EUR - Myrina MEUNIER
Direction adm. Site - Nassima KIRECHE

Le directeur.rice du SCD ou son représentant.e

BU Carlone - Philippe PERE

**Directeur.rice.s des départements disciplinaires ou
leurs représentant.e.s**

ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE (cf. élue)
GEOGRAPHIE et AMENAGEMENT (cf. Licence large)
HISTOIRE - Pierre-Yves BEAUREPAIRE
SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE – Gérald GAGLIO
PSYCHOLOGIE - Edith GALY

Directeur.rice.s / Responsables ou leurs

représentant.e.s de :

IMREDD - Pierre-Jean BARRE
MSHS – Jean-Charles BRIQUET-LAUGIER (excusé)
INSPE - Catherine BLAYA (excusée)
IDPD - Jean-Christophe MARTIN (excusé)
Portail SHS - Marie-Jeanne OURIACHI
L3 Psychologie - Emilie GERBIER (excusée)

Les Directeur.rice.s des composantes en lien avec l'EUR

ODYSSEE

EUR CRÉATES - Jean-Paul AUBERT (excusé)
EUR HEALTHY - Anne Vuillemin (excusée)

Invité.e.s

Marie-Pierre BALLARIN - CR URMIS-IRD/VP RI
Michelle SEBBAN - BU Carlone
Malika TIRION / Jérôme CHARVIN - Scolarité

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du COSP du 13 avril 2021**
2. **Validation du règlement intérieur de l'EUR ODYSSEE**
3. **Examen des dernières demandes de modification de maquettes**
4. **AAP EUR – Contrats doctoraux**
5. **Politique financière de l'EUR**
6. **Point documentaire (BU Carlone)**

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 14h00.

1. Approbation du procès-verbal du COSP du 13 AVRIL 2021

Le procès-verbal du COSP du 13 avril 2021 est adopté avec 16 voix pour et 1 abstention

2. Validation du règlement intérieur de l'EUR ODYSSEE

Mme Myrina MEUNIER présente ce point. Le règlement intérieur, préalablement travaillé avec des membres du COSP, a fait l'objet d'un premier examen par les membres du COPIL et soumis à leur vote lors de la séance du 8 juin 2021. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il est présenté aux membres du COSP pour son adoption définitive.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

3. Examen des dernières demandes de modifications de maquettes

M. Christian RINAUDO invite Mme Karine EMSELLEM, Chargée de mission Pédagogie de l'EUR ODYSSEE, à présenter ce point. Il s'agit de présenter les demandes de modifications de maquettes qui n'avaient pas pu être finalisées pour leur passage en COSP le 13 avril 2021 en raison d'un temps de dialogue nécessaire entre la scolarité de proximité et les services centraux concernés.

Mme Karine EMSELLEM présente un tableau synthétique des demandes de modifications des formations relevant de l'EUR. Chaque point est énoncé, soumis aux éventuelles questions puis voté.

❖ **DEMANDES DE MODIFICATIONS MINEURES DE MAQUETTES – Délibération EUR**

LICENCE

PO 1 Géographie et aménagement / Responsable : Fabrice Decoupigny

- **Fractionnement des UE découvertes (12 modifications)**
UE découverte avec 2 ECUE, séparées en 2 UE découvertes à part
Car UE découvertes très grosses (60h eq TD contre 25 eq TD en moyenne) + possibilité augmentation capacité d'accueil du Portail SHS

Demande de modifications adoptée à l'unanimité

PO 1 Psychologie / Responsable : Jennifer Bastart

- **Ouverture d'UE découverte, par découpage d'une UE existantes (9 modifications)**
Ouverture des ECUE d'une UE de psychologie pour création de plusieurs UE découverte de psychologie
Donc création de 5 ECUE de 12 h CM (histoire de la psycho, psycho clinique, psycho cognitive, psycho sociale, psycho du développement) au S1, et 4 ECUE de 12h CM et 2 h TD (psycho clinique, psycho cognitive, psycho sociale, psycho du développement)
Chaque UE découverte se fait par la combinaison de 2 ECUE de psycho : **donc 2 sur 5 au S1 et 2 ECUE sur 4 au S2**
Car manque UE découverte pour accueillir tous les étudiants (dont >600 étudiants de psycho) + découpage cohérent en sous-disciplines

Demande de modifications adoptée à l'unanimité

PO 2 Psychologie / Responsable : Jennifer Bastart

- **Découpage d'UE + changement libellé (3 modifications)**
Création de 2 ECUE séparées à partir d'une seule UE (Statistiques, et Méthodologie expérimentale) + changement nom UE (juste « Méthodologie de la Psycho 3 »)
Car meilleure visibilité étudiante + facilite emploi du temps

Demande de modifications adoptée à l'unanimité

PO 2 Psychologie / Responsable : Jennifer Bastart

- **Transfert d'heures (1 modification)**
2h passent de l'ECUE « Statistiques » à « Découverte Neurobiologie »

Demande de modification adoptée à l'unanimité

❖ **DEMANDES DE MODIFICATIONS MAJEURES DE MAQUETTES – avec passage au Cac**

 **LICENCE**

Licence 1 Environnement / Responsable : Sandra Perez

- **Création d'une année par cours mutualisés entre 6 Départements (Sciences du Vivant, Sciences de la Terre, Géographie, Droit, Economie, Histoire). Aucune création d'heure sauf par effet de seuil d'effectif (16 modifications)**
UE mutualisées choisies hors ODYSSEE, en Droit (S1, M2, S6) et en Sciences
UE mutualisées choisies dans ODYSSEE : en Géographie (S5, M1, S6, S4), en Histoire (S5, S6), en Anthropologie (S5), et en Sociologie (S4)
Dans certaines UE des autres disciplines, il a été choisi de ne garder que certaines ECUE pour ne pas alourdir la charge d'enseignement

Demande de modifications adoptée à l'unanimité

Portail SHS / Responsable : Marie-Jeanne Ouriachi

- **Fractionnement d'UE découvertes de Géographie en plusieurs UE séparées (12 modifications)**
Sur UE découvertes de L1
Pour augmenter la capacité des UE découvertes
- **Création d'UE découvertes en psycho**
Création de 12 UE découvertes de faibles tailles en géographie (par désagrégation de grosses UE)

- **Ouverture progressive des UE du portail SHS (et psychologie) : d'abord en interne, puis aux autres (LLAC) (sauf double licence)**
=> **individualisation du portail SHS (9 modifications)**
Création d'UE découverte en psycho par le fractionnement d'UE fondamentale et la recomposition en 3 ECUE

Demande de modifications adoptée à l'unanimité

4. Appel à Projet - CONTRAT DOCTORAL

M. Christian RINAUDO rappelle le contexte de cet appel à projet. L'EUR a ouvert un appel à proposition de sujet de recherche en vue de l'attribution d'un contrat doctoral de 36 mois qui débutera au 1^{er} octobre 2021 et qui sera financé par l'IDEX. Cette année l'EUR ne peut proposer qu'un seul contrat et ce sera certainement la norme les prochaines années. L'EUR a opté pour un format-type calqué sur les appels du CNRS avec une thématique portée par un enseignant.e-chercheur.se. Une fois le sujet validé par le COSP, un appel à candidatures sera lancé. Le/la candidat.e sera sélectionné.e sur la qualité de son dossier de candidature et après audition par le porteur de projet, le directeur de laboratoire et le chargé de mission recherche de l'EUR.

L'année dernière l'attribution des deux contrats doctoraux avait été examinée par les membres du COPIL (en l'absence de constitution du COSP) avec un vote anonyme.

Cette année, le COSP a pour mission de mener cet arbitrage. Sur la base de la procédure précédemment mise en place il a été décidé de restreindre le vote aux membres des collèges A et B (E/EC/C). Un mail explicatif leur a été adressé ainsi que les deux dossiers à évaluer, en donnant une note par critère selon une grille prédéfinie. La somme de ces notes constitue la note attribuée au dossier. Les autres membres du COSP participent à la discussion. Un ultime point est convenu avant de débiter la présentation et l'examen des sujets : les procurations des membres votants n'ayant pas pu expertiser les dossiers sont écartées.

Mme Isabelle MILHABET fait remarquer le peu de temps laissé pour ce travail et suggère une amélioration de la procédure en se référant à celle utilisée pour les bourses doctorales.

Deux propositions de sujet ont été déposées :

- **Après l'abolition : ruptures et continuités dans les pratiques et les hiérarchies socio-raciales héritées de l'esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien occidental.**
Sous la direction de Mme Marie-Pierre BALLARIN (URMIS)
Et la co-direction de Mme Swanie POTOT (URMIS)
- **Reterritorialisation des systèmes alimentaires au sein des espaces urbains : les apports de la géoprospective**
Sous la direction de Mme Karine EMSSELLEM (ESPACE)
Et la co-direction de M. Stéphane BOUISSOU (ESPACE/GEOAZUR)

Le détail de ces deux projets est consultable sur le WIKI du COSP.

M. Christian RINAUDO invite Mme Marie-Pierre BALLARIN à présenter son sujet.

Une courte discussion est ensuite ouverte à l'ensemble des membres du COSP. Les principales questions portent sur le cadre temporel de cette recherche et sur sa faisabilité en termes de financement au regard de l'important travail d'enquêtes prévu sur le terrain. Mme Marie-Pierre BALLARIN rassure sur tous ces points. Elle a veillé à l'encadrement du/de la futur.e candidat.e sur le terrain grâce aux réseaux mis en place dans le cadre de différents projets européens et internationaux notamment le projet SLAFNET qu'elle coordonne au Kenya, Ethiopie, Madagascar, Maurice. Le laboratoire URMIS et ses tutelles contribuent également sur l'aspect financier.

M. Christian RINAUDO invite ensuite Mme Karine EMSELLEM et M. Stéphane BOUISSOU à présenter leur sujet.

Après la présentation, une courte discussion est ouverte à tous les membres du COSP. Par rapport à la reterritorialisation, il est demandé si la démarche prenait également en compte la déterritorialisation et quel était le degré de reconnaissance de la géographie sur cette thématique. Les porteurs du projet indiquent que celui-ci s'inscrit à l'intersection de la géographie rurale et urbaine. Il s'agira de prévoir un temps de diagnostic porté vers l'avenir puis de modéliser l'espace et enfin d'imaginer des scénarios pour les inscrire dans la territorialité. L'approche de la géographie apporte un cadre scientifique à la géoprospective et il existe déjà des acquis très importants. Ce projet, au croisement de 3 axes, ouvre sur plusieurs projets de thèses possibles. Quant aux questions liées au financement sur le terrain de recherche, celui-ci n'est pas très lointain (région). Une approche participative dans le cadre de partenariats avec des collectivités territoriales de proximité a déjà été entamée (Nice, CAP G, CASA).

Après ces discussions, les personnes porteuses de ces projets quittent momentanément la séance.

M. Xavier HUETZ DE LEMPS rappelle que l'appel à candidatures est ouvert à tous les étudiant.e.s francophones et anglophones intéressé.e.s. Les membres du COSP conviennent de l'excellence de ces deux sujets.

Les discussions étant closes, les membres élus des collèges A et B sont invités à communiquer via un vote électronique la somme des points affectés à chaque dossier. Pour chaque dossier, il est procédé au calcul de la note moyenne en éliminant les notes minimale et maximale attribuées.

A l'issue du vote :

Les deux sujets sont à EGALITE après avoir enlevé du calcul de la moyenne pour chaque sujet la note la plus basse et la note la plus élevée

M. Christian RINAUDO indique ne pas vouloir faire valoir sa voix prépondérante.

Un deuxième tour de vote électronique est opéré où il s'agit de classer premier le sujet de son choix.

« Après l'abolition : ruptures et continuités dans les pratiques et les hiérarchies socio-raciales héritées de l'esclavage en Afrique orientale et dans l'océan Indien occidental » obtient la MAJORITE des voix et est donc retenu

5. POLITIQUE FINANCIERE DE L'EUR

○ Budget lié aux formations

Mme Myrina MEUNIER présente la notification du budget 2021 de l'EUR ODYSSEE.

Comme convenu précédemment avec les formations de l'EUR qui génèrent des ressources propres, il a été décidé de mettre en place un prélèvement de 25 % sur ces formations qui servira aux autres formations. Pour l'année 2020-2021, le montant prélevé sur la formation continue s'élève à 5.464 euros. Les membres du COSP débattent de la manière de distribuer ces fonds. Le principe de diviser cette somme de manière égale sur les 9 formations restantes est écarté : 607 euros par formation semble trop insuffisant et inadapté. Le principe finalement retenu est d'utiliser les moments d'échanges des mini-dialogues de gestion entre la direction de l'EUR et les responsables de formation pour que ces derniers fassent remonter leurs besoins qui seront ensuite examinés et arbitrés en COSP. Charge à l'équipe de Direction de mettre en place les bons calendriers pour permettre des échanges et des remontées en adéquation avec le calendrier financier imposé par l'établissement. Il serait souhaitable de prévoir deux temps dans l'année : une première demande lors des mini-dialogues de gestion et une seconde pour permettre des réajustements.

○ Primes de responsabilité & Augmentation des PRP sur ressources propres

M. Christian RINAUDO annonce que l'établissement a consenti à une hausse conséquente des attributions d'heures équivalent TD prises en charge sur les ressources financières de l'établissement, afin de reconnaître notamment l'investissement des enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es dans leurs missions de responsabilités pédagogiques. Le barème retenu pour définir l'enveloppe attribuée à chaque composante est donc la valeur médiane de chaque responsabilité et il appartient à l'EUR de pondérer ces montants, dans le respect des heures du référentiel, par des critères à définir (nombre d'étudiants, investissement de l'enseignant.e, ...). Les montants arrêtés devront être remontés à la Gouvernance pour le 10 juillet. C'est la raison pour laquelle une première réflexion est lancée. Il s'agira ensuite de valider les propositions retenues lors du COSP du 5 juillet.

M. Christian RINAUDO donne la parole à Mme Marie-Jeanne OURIACHI qui explique les changements par rapport aux années précédentes : la proposition de retenir la médiane comme valeur de référence constitue une réelle avancée - du point de vue du nombre d'heures allouées aux responsables pédagogiques - par rapport aux primes attribuées au titre de l'année 2019-2020, mais l'EUR dispose d'une vraie marge de manœuvre pour moduler ce nombre d'heures, en fonction de critères à définir avec les membres du COSP. Elle ouvre la discussion sur la définition de ces critères.

Pour les responsabilités en licence (L1, L2, L3), le référentiel propose une fourchette de 12 à 60 heqTD. Les membres du COSP s'accordent pour convenir que le critère le plus objectif à retenir est celui du nombre d'étudiants par année de formation. En master, les écarts du référentiel sont moins importants. Les responsables de masters précisent qu'il y a peut-être lieu de prendre en compte le suivi étudiant dans le cadre de l'apprentissage avec les visites en entreprise ou la gestion d'intervenants extérieurs par exemple. La question se pose aussi du maintien de la prime dans le cas d'une double responsabilité mention et parcours.

D'autres conditions pourraient être prises en compte (formation enseignée en anglais ou sur plusieurs campus, ...) mais il convient de rester sur un principe plutôt simple et égalitaire et de ne pas démultiplier les critères.

6. POINT DOCUMENTAIRE – BU Campus Carlone

M. Christian RINAUDO invite M. Philippe PERE, Responsable de la Bibliothèque Universitaire Henri BOSCO à Carlone, accompagné de Mme Michele SEBBAN, Référente Collections à présenter :

1. Le point sur la politique documentaire
 - Le budget par disciplines dans les sciences humaines
 - L'offre de documentation électronique en sciences sociales et pour les humanités
 - Le traitement documentaire des collections conservées : bilan
 - La relation enseignants-chercheurs – référents disciplines
2. Un nouveau service : la bibliothèque numérique
3. Flash sur la formation des usagers
4. Focus sur les projets en cours en BU LASH-Henri BOSCO

La présentation détaillée est disponible sur le wiki du COSP.

Cet état des lieux est l'occasion de porter à la connaissance des Responsables de la BU l'existence de la plateforme d'apprentissage Moodle où de nombreuses informations sont consultables (syllabus et bibliographie). Enfin, M. Christian RINAUDO rappelle la création d'un fonds documentaire ODYSSEE au sein de la BU, regroupant les sciences de la société et de l'environnement, qu'il ne faut pas hésiter à alimenter par de nouvelles références.

M. Christian RINAUDO remercie les membres et lève la séance à 17 heures 30.

Christian RINAUDO,
Directeur de l'EUR ODYSSEE

Ecole Universitaire de Recherche
Sciences de la Société et de l'Environnement
EUR ODYSSEE - Université Côte d'Azur
Campus Carlone
98, boulevard Edouard Herriot
BP 3209 - 06204 Nice Cedex 3